



La recherche-crédation

Une meilleure définition pour un meilleur financement

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Présenté lors de la 140^e séance du Conseil des études supérieures
Mardi, le 23 avril 2013**

Rédaction :

Dominique Baril-Tremblay, Coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs
Nesrine Saci, attachée à la recherche universitaire

Révision :

Maude Larente, attachée aux communications écrites
Justine Levesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la XXX^e séance
[extra]ordinaire du conseil central, le [date].

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec)
H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 80 associations étudiantes, les 39 500 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par le biais de ses services et différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

Résumé

Actuellement, la définition même de la recherche-cr ation ne fait pas consensus chez les diff erents acteurs de la discipline. La difficult    cerner efficacement cette discipline influe directement sur le financement de cette derni re. Le flou qui r sident autour de la d finition, ne permet pas une caract risation claire et honn te des principes de s lection des laur ats aux concours des principaux organismes subventionnaires.   l'instar de plusieurs chercheurs-cr ateurs, nous croyons,   la suite de nos recherches, que l' tablissement d'une d finition plus claire aurait un effet positif sur le financement de cette discipline par les grands organismes subventionnaires qu b cois et canadiens.

L'Universit  de Montr al, contrairement   ses acolytes, est tr s peu impliqu e dans le financement sp cifique de la recherche-cr ation. Il existe pour les  tudiants le financement g n ralement accessible   tous. Toutefois, cette discipline particuli re m rite un financement qui lui est propre. Il est imp ratif que l'Universit  de Montr al, tout comme l'Universit  Laval, finance la recherche-cr ation, en tant que discipline   part enti re, par des bourses internes.

Table des matières

| | |
|--|------------------|
| <i>Introduction</i> | <i>1</i> |
| <i>1. Quelques définitions</i> | <i>2</i> |
| <i>2. Le financement</i> | <i>6</i> |
| 2.1 Les organismes subventionnaires | 6 |
| 2.1.1 Au niveau fédéral | 7 |
| 2.1.2 Au niveau provincial | 7 |
| 2.2 Les conseils des arts | 8 |
| 2.2.1 Au niveau fédéral | 9 |
| 2.2.2 Au niveau provincial | 9 |
| 2.3 Le financement interne | 10 |
| 2.4 Les besoins de financement | 12 |
| <i>Conclusion</i> | <i>13</i> |
| <i>Rappel des recommandations</i> | <i>14</i> |
| <i>Bibliographie</i> | <i>15</i> |

Introduction

L'intégration des disciplines artistiques au milieu universitaire a vu naître un nouveau type de chercheur, « le praticien du domaine de l'art »¹: le chercheur-créateur. Cet artiste engagé dans un processus scientifique participe à l'avancement des connaissances ainsi qu'au développement de sa discipline tout en contribuant au patrimoine artistique. Le chercheur-créateur tente de caractériser l'insaisissable de sa propre pratique artistique. Son approche pratique dans un contexte de développement théorique, couramment appelée la recherche-création, s'inscrit entre la réalisation artistique et la démarche scientifique traditionnelle. Le rôle et l'apport de cette nouvelle discipline au sein de l'institution universitaire sont en constante évolution et très difficiles à définir.

Les projets en recherche-création prennent diverses formes. Un chercheur-créateur peut entre autres travailler au développement d'un nouveau langage harmonique par l'analyse spectrale ou encore chercher à redéfinir le rôle de l'interprète dans le processus de création d'une oeuvre. La diversité des projets pouvant combiner la physique, le génie, la sociologie, l'économie, et bien d'autres disciplines révèle la richesse de la démarche des chercheurs-créateurs qui entraîne le décloisonnement des disciplines. Ce large éventail d'acteurs, de pratiques et d'approches ne facilite pas la définition de critères précis pouvant encadrer l'ensemble des projets en recherche-création.

Face à la difficulté à lui trouver une définition universelle qui fait consensus, la recherche-création n'est pas suffisamment financée. En effet, ses différents critères d'admissibilité au sein des organismes subventionnaires ne correspondent pas forcément aux acteurs de la discipline et encore moins aux étudiants en recherche-création. D'où leur grande difficulté à trouver du financement à leurs projets.

¹ Gosselin, Pierre, Éric Le Coguiec, 2006, *La recherche création pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec: Presses de l'Université du Québec.

1. Quelques définitions

1.1 La recherche-crédation

Il existe plusieurs définitions à la recherche-crédation. Nous sommes, en effet, actuellement dans un contexte où la définition même de la recherche-crédation ne fait pas consensus. Dans un premier temps, nous allons explorer les différentes définitions en nous intéressant particulièrement à celles utilisées par les deux principaux organismes subventionnaires de la recherche-crédation : le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), et le Fonds de recherche du Québec - société et culture (FRQSC).

On note une ambiguïté dans la définition même de la recherche-crédation. Comme l'explique Denise Pérusse, analyste à la planification et à la gestion stratégique au Fonds de recherche du Québec - société et culture, les chercheurs engagés, par les universités, en recherche-crédation ne se reconnaissent pas dans la définition actuelle de la notion de recherche. La recherche-crédation n'est ni de la recherche traditionnelle, ni de la création dans la définition classique du terme. Conséquemment, les définitions qui en sont faites oscillent entre ces deux thèmes. Certains soulignent l'importance d'une démarche méthodologique s'inscrivant dans un contexte théorique clairement défini, alors que la recherche-crédation relève aussi du domaine artistique. Il y a donc un conflit dans la formulation du terme recherche-crédation, comme le dénote Denise Pérusse dans son article, Recherche-crédation, autour de son devenir. Certains professeurs-chercheurs s'opposent à l'utilisation des deux termes « recherche »-« création », car ils considèrent que ce sont deux synonymes, étant donné qu'il ne peut y avoir de recherche sans création et vice-versa. D'autres, au contraire, distinguent la recherche et la création, affirmant que la première appartiendrait à l'univers des sciences, tandis que la deuxième appartiendrait à l'univers des arts. Finalement, selon certains professeurs-chercheurs, « les mots placés en continuité créent une tension : la notion de « recherche » engage un processus intellectuel qui

conduit à l'analyse, à la réflexion, alors que la création, elle, engage une tout autre démarche que la production d'une théorisation ou d'un discours réflexif »².

La recherche-crédation est selon le CRSH le « Processus de création formant la composante essentielle d'une activité de recherche et favorisant le développement ou le renouvellement de connaissances par des pratiques novatrices esthétiques, techniques, instrumentales ou autres. La recherche et les œuvres littéraires et artistiques qui en résultent doivent répondre à des normes d'excellence et de mérite et se prêter à la publication ou à la présentation publique. »³

Alors que pour le FRQSC, la recherche-crédation « est toute activité ou démarche de recherche favorisant la création ou l'interprétation d'œuvres littéraires ou artistiques, de quelque type que ce soit, répondant à toutes les exigences de l'excellence et permettant une présentation publique éventuelle. »⁴

Le CRSH, et le FRQSC s'entendent pour définir la recherche-crédation comme un processus de création artistique qui s'inscrit dans une démarche de recherche. Cette démarche ne doit pas se limiter à la simple analyse d'une œuvre ou d'une création artistique et doit pouvoir permettre une publication ou une présentation publique. Elle doit aussi être reconnue par les pairs, comme contribuant au développement d'une forme d'expression artistique et à l'enrichissement du patrimoine québécois, canadien ou international.

Toutefois, le CRSH se démarque dans sa définition, en spécifiant que « la recherche doit répondre à des questions claires, se placer dans un contexte théorique au sein d'un domaine littéraire ou artistique pertinent et présenter une approche méthodologique bien réfléchi »⁵. Ainsi, la définition du CRSH ne rejoint pas celle des pairs qui considèrent la recherche-crédation

² Perusse, Denise, 2012, « La recherche-crédation: autour de son devenir ». Dans Un enjeu de la recherche, Québec, En ligne, http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/recherche-innovation/fichiers/volume_10.pdf (page consultée le 2 novembre 2012).

³ Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2012, *Définitions*, En ligne, <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25> (page consultée le 8 avril 2013).

⁴ Québec, Fonds de recherche Société et culture, 2003, *Pour changer le monde de la recherche-crédation: Un dernier virage*, En ligne, http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/publications-fqrsc/fichiers/publication_28.pdf (page consultée le 8 avril 2013)

⁵ Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2012, *Définitions*, En ligne, <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25> (page consultée le 8 avril 2013).

comme une démarche purement artistique et ne reflète pas non plus la tension inhérente à la dualité existant entre les deux thèmes qui la compose.

Le FRQSC, quant à lui, apporte une dimension supplémentaire à la définition de la recherche-crédation en énonçant que cette démarche doit contribuer « au développement de chacune des formes d'expression, [...] [en offrant un] caractère d'évolution, d'originalité, d'innovation ou de renouvellement par rapport à l'état présent du domaine spécifique »⁶. La démarche doit aussi contribuer « à une reconnaissance accrue des intervenants dans le domaine des arts et des lettres »⁷.

Il est difficile, mais important, de cadrer une définition claire, dans la mesure où il ne s'agit ni de recherche traditionnelle ni de création artistique dans sa définition classique.

Recommandation 1

Que les organismes subventionnaires, ainsi que tous les acteurs de la discipline s'entendent sur une définition de la « recherche-crédation ».

1.2 Le chercheur-crédateur

Maintenant que nous avons catalogué les différentes définitions définies de la recherche-crédation, il serait bon de nous intéresser à son principal acteur : le chercheur-crédateur.

Monique Régimbald-Zeiber, professeure associée à l'École des arts visuels et médiatiques et Denise Pérusse définissent :

« un chercheur-crédateur [comme étant] un membre du corps professoral d'un établissement postsecondaire canadien dont le travail comprend la recherche, la création d'œuvres d'art et la formation d'étudiants de premier, de deuxième ou de troisième cycle.

Si les établissements l'acceptent, les professeurs à temps partiel, les professeurs de

⁶ Québec, Fonds de recherche Société et culture, 2012, *Appui à la recherche-crédation*, En ligne, http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=3 (page consultée le 1er novembre 2012).

⁷ idem

session, les professeurs émérites, les membres auxiliaires du corps professoral et les conservateurs employés par les universités peuvent être considérés comme des chercheurs-créateurs à condition de répondre aux exigences précisées dans la définition »⁸.

Suivant cette définition, les étudiants en recherche-création sont les apprenants des chercheurs-créateurs, mais ne sont pas eux-mêmes des chercheurs-créateurs. Le FRQSC endosse cette idée. Selon eux, « un chercheur-créateur universitaire est un membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, dont la tâche implique des activités de création ou d'interprétation, qui maintient une pratique créatrice soutenue et qui est habilité par son institution à diriger des projets de recherche-création et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs »⁹.

Alors que la définition de chercheur-créateur du CRSH n'exclut pas d'emblée les étudiants en recherche-création, elle explique que le chercheur-créateur est une « personne dont le travail comprend la recherche et la création d'œuvres d'art. Ce travail peut inclure la formation et le mentorat d'étudiants et de chercheurs postdoctoraux »¹⁰.

En somme, les étudiants de cycles supérieurs en recherche-création sont des artistes ayant, tout comme leur mentor, une pratique créatrice soutenue et une démarche méthodologique particulière. Ils contribuent, eux aussi, au développement de la discipline et à l'avancement des connaissances. C'est pourquoi nous recommandons :

Recommandation 2

Que les étudiants en recherche-création soient reconnus comme étant des chercheurs-créateurs.

⁸ Perusse, Denise, 2012, «La recherche-création: autour de son devenir». Dans Un enjeu de la recherche, Québec, En ligne, http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/recherche-innovation/fichiers/volume_10.pdf (page consultée le 2 novembre 2012).

⁹ Québec, Fonds de recherche Société et culture, 2003, *Pour changer le monde de la recherche-création: Un dernier virage*, En ligne, http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/publications-fqrsc/fichiers/publication_28.pdf (page consultée le 8 avril 2013).

¹⁰ Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2012, *Définitions*, En ligne, <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25> (page consultée le 8 avril 2013).

2. Le financement

Le financement est le *nerf de la guerre* en recherche. Un financement adéquat est une condition impérative au développement des projets de recherche et à la persévérance aux études. Le chercheur-créateur ne fait pas exception. Mais quelles sont les sources de financement qui s'offre à lui ? Sont-elles réellement accessibles ? Les critères de sélections sont-ils adéquats ? Cette section cherchera à répondre à ces interrogations.

2.1 Les organismes subventionnaires

Le chercheur-créateur étudiant, à l'instar de ses collègues des domaines dits traditionnels, est admissible aux bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat attribuées par les grands organismes subventionnaires. Toutefois, il n'évolue typiquement pas dans les carcans des disciplines traditionnelles. Sa démarche originale entraîne le décloisonnement des disciplines ce qui peut le pénaliser lors des concours de bourses des organismes subventionnaires.

En effet, les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux sont subdivisés par discipline et offrent très peu de bourses spécifiquement pour les projets de recherche interdisciplinaire, multidisciplinaire ou encore pluridisciplinaire. Les étudiants de qui oeuvrent dans l'univers de l'interdisciplinarité doivent déterminer quel est le conseil le plus adéquat pour soumettre sa demande de bourse sous peine de se voir disqualifié. Étant donné que chaque organisme subventionnaire travaille de façon indépendante et fixe ses propres dates de dépôt, il n'est actuellement pas possible de procéder au transfert de dossiers. La FAÉCUM recommandait en 2011 dans un avis sur les méthodes d'attributions des bourses des grands organismes subventionnaires fédéraux :

Rappel de recommandation (1153) (Adopté : [CCO-473e-6.1])

Que soit mis en place un processus de transfert des demandes de bourses entre les organismes subventionnaires fédéraux afin d'éviter que les projets de recherche interdisciplinaires soient disqualifiés d'office.

2.1.1 Au niveau fédéral

Le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), au moyen de ses programmes de bourses, appuie les chercheurs qui décident d'étudier des questions complexes liées à l'être humain et à la société, en vue de contribuer au savoir collectif. Aucun de leur programme de bourse est spécifiquement dédié au chercheur-créateur, cependant, ils acceptent les demandes en recherche-crédation.

Ainsi, par le biais du programme *Talent*, qui « encourage [entre autres] l'acquisition de compétences en recherche »¹¹, les étudiants aux cycles supérieurs en recherche-crédation peuvent obtenir du financement. Toutefois, ces programmes ne sont pas particulièrement conçus pour les projets en recherche-crédation.

2.1.2 Au niveau provincial

Le Fonds de recherche Québec société et culture (FRQSC) est, au provincial, le plus susceptible des trois Fonds de recherche Québec, à financer les étudiants ayant des projets de recherche en recherche-crédation. En plus de ses programmes de bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat, il a mis en place en 2003 un programme de financement de la recherche-crédation : le programme d'*Appui à la recherche-crédation*.

Ce programme de bourses s'adresse aux artistes et écrivains en milieu universitaire. À travers cette subvention, le FRQSC « reconnaît également la spécificité des activités de recherche-crédation qui se déroulent dans le secteur des arts et des lettres tout en respectant ses principaux objectifs, soit l'avancement des connaissances dans ce domaine et la formation de chercheurs-crédateurs »¹². Ils acceptent les demandes en recherche-crédation des domaines suivants: architecture; arts électroniques et arts multidisciplinaires; arts visuels; cinéma et en vidéo; danse, info-chorégraphie et en vidéo-danse; design; littérature; musique; théâtre.

¹¹ Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2012, *Programme Talent*, En ligne, http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/talent-fra.aspx (page consultée le 8 avril 2013).

¹² Québec. Fonds de recherche Société et culture. 2012. Appui à la recherche-crédation. En ligne. http://www.fqpsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=3 (page consultée le 1er novembre 2012).

Pour être admissible au programme *Appui à la recherche-cr ation*, le candidat doit r pondre aux crit res de chercheur-cr ateur universitaire tel que d fini pr c demment dans la section 1.2 du pr sent avis. Ainsi, selon la d finition actuelle, les  tudiants ne sont pas admissibles   ce programme de financement. Toutefois, il est clairement dit dans la description du programme que le programme d'*Appui   la recherche-cr ation* du FRQSC vise entre autres   « contribuer   la formation   la recherche-cr ation des  tudiants de tous les cycles, am liorer la qualit  de leur encadrement - particuli rement pour les  tudiants inscrits aux 2e et 3e cycles »¹³. Ce programme peut, malgr  tout, avoir des retomb es positives pour les  tudiants en recherche-cr ation.

En somme, les grands organismes subventionnaires f d raux et provinciaux n'ont pas de programme finan ant sp cifiquement les  tudiants en recherche-cr ation. Malgr  la sp cificit  de leur discipline, ces derniers ne peuvent qu'appliquer aux programmes de bourse g n raux, comme leurs coll gues en recherche dite traditionnelle. Afin de tenir compte des particularit s de la recherche-cr ation et d'assurer un financement  quitable des  tudiants y oeuvrant, nous recommandons :

Recommandation 3

Que le Conseil de recherche en sciences humaines et le Fonds de recherche du Qu bec en soci t  et culture mettent en place des programmes de financement sp cifique   la recherche-cr ation d di s aux  tudiants de cycles sup rieurs.

2.2 Les conseils des arts

Le Conseil des arts du Canada (CAC) et le conseil des arts et des lettres du Qu bec (CALQ) sont des organismes ayant pour but de soutenir la cr ation et l' tude et la diffusion des arts. Leur aide prend diverses formes. Des subventions aux services aux artistes, ils sont des incontournables dans le domaine artistique. Le financement des projets en recherche-cr ation est tout   fait dans leurs cordes.

¹³ idem

2.2.1 Au niveau fédéral

Le conseil des arts du Canada n'offre pas de bourse spécifiquement pour la recherche-crédation. Toutefois, ils offrent des programmes de subvention par domaine artistique et chacun de ces programmes comprend un volet recherche ou encore recherche/crédation. Ces programmes s'adressent aux artistes établis, à mi-carrière et en début de carrière. Alors que les organismes subventionnaires semblent privilégiés l'aspect recherche de la recherche-crédation, le conseil des arts du Canada favorise le volet création artistique. Pour être admissibles, les candidats doivent être reconnus par le Conseil des arts du Canada comme des artistes professionnels, c'est-à-dire:

- « [avoir] une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement);
- [être] reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistiques);
- s'[engager] à consacrer plus de temps à sa pratique artistique si sa situation financière le lui permet;
- avoir déjà présenté des œuvres publiquement »¹⁴

Cette définition, tout en n'excluant pas directement les étudiants, ne s'applique pas à la majorité d'entre eux. En outre, puisque ces programmes s'adressent à l'ensemble des artistes et pas seulement aux étudiants en recherche-crédation, ces derniers doivent compétitionner, dans les concours de subvention, contre des gens n'ayant pas nécessairement un dossier comparable ce qui les désavantage.

2.2.2 Au niveau provincial

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, dans le cadre de son programme de *Bourses de développement*, volet *Recherche-crédation*, a pour objectif de « soutenir financièrement la recherche et la création d'œuvres en permettant aux artistes de réaliser des projets qui

¹⁴ Ottawa, Conseil des arts du Canada, 2012, *Glossaire du Conseil*, En ligne, <http://www.canadacouncil.ca/aide/lj127228791697343750.htm> (page consultée le 8 avril 2013).

favoriseront l'évolution de leur démarche artistique »¹⁵. Les étudiants ayant déjà complété un diplôme de premier cycle, ou un équivalent, sont admissibles s'ils répondent à la définition de l'artiste professionnel établi par le Conseil des arts et lettres du Québec et si le programme de travail qu'ils proposent n'est pas lié à son programme d'études. Cette condition empêche les étudiants de 2^e et 3^e cycles d'avoir recours aux bourses du CALQ pour financer leur projet d'études.

De plus, tel qu'énoncer dans le rapport du FRQSC, *Pour changer le monde de la recherche-crédation : un dernier virage*, sans être exclu complètement les chercheurs-crédateurs « n'ont pas facilement accès aux sources traditionnelles de financement disponibles pour les artistes professionnels, tels le CALQ et le CAC. Ces derniers organismes favorisent d'abord les artistes indépendants dits professionnels, c'est-à-dire consacrant la majorité de leur temps à leur activité de création artistique ».

Malgré leur démarche méthodologique particulière, les chercheurs-crédateurs sont des artistes ayant une pratique artistique soutenue. La FAÉCUM recommande donc :

Recommandation 4

Que le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts et lettres du Québec mettent en place des programmes de financement spécifique de la recherche-crédation dédiés aux étudiants de cycles supérieurs.

2.3 Le financement interne

Les bourses des grands organismes ne suffisent pas à la demande et ne s'adressent malheureusement pas à tous les chercheurs. Malgré cela, l'Université de Montréal ne compte pas de programme de financement spécifiquement pour la recherche-crédation.

L'Université Laval, contrairement à l'Université de Montréal, a fait le choix de financer la recherche-crédation comme une discipline distincte par des bourses internes. Par son programme

¹⁵ Québec, Conseil des arts et des lettres, 2010, *Mission et valeurs*, En ligne, <http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/mission.htm>, (page consultée le 1^{er} novembre 2012)

de *Soutien à la recherche-crédation en milieu universitaire*, l'Université de Laval contribue « au rayonnement des professeurs-crédateurs dans les missions de recherche et de formation universitaire »¹⁶. L'Université se donne pour objectif : « d'encourager le démarrage de projets individuels ou en équipe dans le domaine de la recherche-crédation ; (et de) fournir un levier permettant de lancer ou de poursuivre une création et d'en faciliter dans la mesure du possible, le financement auprès des grands organismes subventionnaires »¹⁷. Pour appliquer à cette subvention, les candidats doivent démontrer qu'ils ont préalablement déposé des demandes de financement auprès d'autres organismes et/ou entreprises, ou qu'ils ont l'intention de le faire. En outre, ils doivent être « un professeur régulier de l'Université Laval dont la tâche implique des activités de création dans les domaines suivant: architecture, arts d'interprétation, arts visuels, composition musicale, design, littérature »¹⁸. Les étudiants ne sont donc pas admissibles à ce programme de financement. C'est toutefois, un premier pas.

Le financement interne, provenant de l'Université de Montréal, est une source prépondérante du financement étudiant. Puisque les bourses des grands organismes subventionnaires et des Conseils des arts ne financent que les citoyens canadiens ou les résidents permanents, les bourses institutionnelles sont donc souvent une des seules sources de financement des étudiants internationaux. Les étudiants en recherche-crédation, au même titre que leurs collègues en recherche dite traditionnelle, sont admissibles aux bourses d'excellence de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Puisque les étudiants en recherche-crédation ont besoin de financement et que les bourses institutionnelles sont souvent une des seules sources de financement pour les étudiants internationaux, nous croyons que l'Université de Montréal, devrait être une leader dans le domaine du financement de la recherche-crédation et recommandons:

Recommandation 5

Que l'Université de Montréal mette en place un programme de financement spécifique de la recherche-crédation dédié aux étudiants de cycles supérieurs.

¹⁷ Québec, Université Laval, 2013, *Soutien à la recherche création en milieu universitaire*, En ligne, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/ulaval_ca/Images/recherche/Documents/Programmes/BDR_Soutien_Recherche-Creation_2013.pdf (page consultée le 8 avril 2013)

¹⁸ idem

2.4 Les besoins de financement

Les sources de financement énoncées précédemment sont-elles suffisantes? On ne peut répondre à cette question. Il n'existe aucun recensement des chercheurs-créateurs de l'Université de Montréal et des ressources mises à leur disposition. Il est donc impossible de savoir s'ils sont adéquatement financés. Nous recommandons donc:

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal dresse un portrait complet de la situation de la recherche-création au sein de son institution, des chercheurs-créateurs au financement disponible.

Conclusion

Ainsi, la recherche-cr ation est une discipline   part enti re que l'on gagnerait   mieux cadrer. Compte tenu de la difficult  qu'ont les membres de cette discipline   lui trouver une d finition universelle et qui fait consensus, les  tudiants en recherche-cr ation peinent    tre financ s, car ils s'identifient rarement aux crit res d'admissibilit . Dans un tel contexte, il serait important que les acteurs de cette discipline s'entendent sur une d finition consensuelle et plus inclusive   l' gard des  tudiants. Ces derniers contribuent, eux aussi, et   part enti re, au d veloppement de cette discipline. En ce sens, les diff rentes possibilit s de financements devraient leur  tre plus accessibles.

Rappel des recommandations

Recommandation 1

Que les organismes subventionnaires, ainsi que tous les acteurs de la discipline s’entendent sur une définition de la « recherche-création ».

Recommandation 2

Que les étudiants en recherche-création soient reconnus comme étant des chercheurs-créateurs.

Recommandation 3

Que le Conseil de recherche en sciences humaines et le Fonds de recherche du Québec en société et culture mettent en place des programmes de financement spécifique de la recherche-création dédiés aux étudiants des cycles supérieurs.

Recommandation 4

Que le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts et lettres du Québec mettent en place des programmes de financement spécifique de la recherche-création dédiés aux étudiants des cycles supérieurs.

Recommandation 5

Que l’Université de Montréal mette en place un programme de financement spécifique de la recherche-création dédié aux étudiants des cycles supérieurs.

Recommandation 6

Que l’Université de Montréal dresse un portrait complet de la situation de la recherche-création au sein de son institution, des chercheurs-créateurs au financement disponible.

Bibliographie

- Gosselin, Pierre. Éric Le Coguiec. 2006. *La recherche-cr ation pour une compr hension de la recherche en pratique artistique*. Qu bec: Presses de l'Universit  du Qu bec.
- Lahaie, Christine. 2012. "La question de la m thodologie en recherche-cr ation : aberration ou n cessaire rigueur ?". Dans *Le 80e du Congr s de l'Acfas Colloque 18 - La recherche-cr ation dans l'Universit  du 21e si cle*. En ligne. <http://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/80/300/18/c> (page consult e le 2 novembre 2012).
- Ottawa. Conseil des arts du Canada. 2012. *Glossaire du Conseil*. En ligne. <http://www.canadacouncil.ca/aide/lj127228791697343750.htm> (page consult e le 8 avril 2013).
- Ottawa. Conseil des arts du Canada. 2012. *Subventions de production et Subventions de recherche/ r ation*. En ligne. <http://www.canadacouncil.ca/subventions/mediatiques/cn127221225398593750.htm> (page consult e le 2 novembre 2012).
- Ottawa. Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. 2012. *Subventions Savoir*. En ligne. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_grants-subventions_savoir-fra.aspx (page consult e le 1 er novembre 2012).
- Ottawa. Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. 2012. *Programme Talent*. En ligne. http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/talent-fra.aspx (page consult e le 8 avril 2013).
- Ottawa. Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. 2012. *D finitions*. En ligne. <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/definitions-fra.aspx#a25> (page consult e le 8 avril 2013).
- P russe, Denise. 2012. « La recherche-cr ation: autour de son devenir ». Dans *Un enjeu de la recherche*. Qu bec. En ligne. http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/rechercheinnovation/fichiers/volume_10.pdf (page consult e le 2 novembre 2012).
- Qu bec. Colloque 18 de l'Association francophone (Acfas). *La recherche-cr ation dans l'Universit  du 21e si cle*. 2012. En ligne <http://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/80/300/18/c> (page consult e le 1er novembre 2012).
- Qu bec. Conseil des arts et des lettres. 2010. *Mission et valeurs*. En ligne. http://www.calq.gouv.qc.ca/calq/mis_sion.htm. (page consult e le 1 er novembre 2012).

- Québec. Conseil des arts et des lettres. 2010. *Lexique*. En ligne. <http://www.calq.gouv.qc.ca/organismes/lexique.htm> (page consultée le 8 avril 2013).
- Québec. Fonds de recherche Société et culture. 2003. *Pour changer le monde de la recherche-crédation: Un dernier virage*. En ligne. http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/publications-fqrsc/fichiers/publication_28.pdf (page consultée le 8 avril 2013).
- Québec. Fonds de recherche Société et culture. 2012. *Appui à la recherche-crédation*. En ligne. http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=3 (page consultée le 1er novembre 2012).
- Regimbald-Zeiber, Monique et Pérusse, Denise. 2012. 80e du Congrès de l'Acfas Colloque 18 - La recherche-crédation dans l'Université du 21e siècle. En ligne. <http://www.acfas.ca/evènements/congres/programme/80/300/18/c> (page consultée le 1 er novembre 2012).
- Université Laval. 2013. *Soutien à la recherche-crédation en milieu universitaire*. Québec. En ligne. http://www2.ulaval.ca/fileadmin/ulaval_ca/Images/recherche/Documents/Programmes/BDR_Soutien_Recherche-Creation_2013.pdf (page consultée le 8 avril 2013).